

« Mouches, votre maître est mort... mouches, vous changez de maître ».

Cette coutume d'annoncer aux mouches à miel la mort de leur maître et de leur faire porter le deuil était et est encore des plus répandues. Un auteur anglais en a donné une interprétation bizarre. L'abeille étant considérée comme la messagère des esprits, on voulait primitivement, par cette cérémonie, la charger de porter la nouvelle au monde invisible. Un simple rapprochement écarte cette hypothèse. Dans les Hautes-Vosges, le laurier qu'à cet effet on secouait légèrement était de même prévenu du décès, et parfois assombri d'un crêpe, sans quoi il eût bientôt séché.

Voilà donc une croyance répandue non seulement dans les environs de Verviers, mais à Hamoir, à Linchet, à Vierzet-Barse, à Rosoux-Goyer et dans nombre de villages. Elle est connue dans bien d'autres contrées et même dans toute l'Europe.

La *Nieuwe Rotterdamsche* a rapporté qu'un grand apiculteur de l'Oostellingwerf étant mort depuis quelques jours, ses héritiers s'étaient empressés de changer toutes les ruches de place. Cette opération avait pour but d'empêcher les apiaires de s'envoler⁽¹⁾. C'est par le déplacement des ruches que les abeilles ont dû apprendre la mort de leur propriétaire.

Quand le maître de la maison disparaît, si personne ne s'occupe plus des abeilles, les pauvres bêtes s'en vont ou meurent, faute de soins. Faire porter le deuil aux abeilles c'est déjà s'y intéresser ; de là à les préserver du soleil ou de l'humidité, il n'y a qu'un pas, et la pieuse coutume porte ainsi ses fruits.

L'abeille était considérée comme un être mystérieux, doué d'une sensibilité excessive, qui devait partager les émotions de ses maîtres et ne pas rester étranger aux principales solennités du culte. Elle devait être pour l'apiculteur d'alors d'une extrême susceptibilité. Aussi dans nombre de localités, on s'abstient de proférer au voisinage des ruches aucun blasphème, aucun propos grossier.

« Il faut avoir soin de parler aux abeilles avec douceur et politesse. Si on les maltraite, si on les tutoie grossièrement elles s'en iront. Il en est de même si l'on parle grossièrement près des ruches. » (Hesbaye-Condruz, Ardennes).

Mais par contre, il est bon que l'apiculteur parle souvent à ses abeilles; elles s'habituent au son de sa voix et cela est utile. (Hesbaye, Condruz).

⁽¹⁾ Communiqué par M. O. COLSON.

Ailleurs, on est convaincu que les colonies ne tarderaient pas à quitter l'apier, si le propriétaire vivait en mauvaise intelligence avec sa femme. En Bourgogne, en Bretagne, en Vendée, l'abeille est de même l'ennemie des jureurs, des querelleurs et des débauchés.

Les abeilles sont parfois l'objet d'un respect religieux : Dieu punit celui qui tue par méchanceté une mouche à miel (Holloigneaux-Pierres et diverses localités de la Hesbaye)⁽¹⁾.

Nous avons dit qu'on évite la fuite des essaims en plantant au pied du rucher devant chaque ruche, une branchette de buis béni le jour des Rameaux. Il y a mieux encore : Pour que les rejets ne quittent pas l'enclos, mon vieil ami Joseph se promenait à la Chandeleur, à minuit, le long des haies, avec un cierge béni l'année précédente à pareille époque. Il prononçait des formules spéciales qui firent sur moi, enfant, une impression profonde. Le cierge était déposé sur la branche où l'on souhaitait que l'essaim vint se poser.

Joseph aimait surtout à rappeler un fait qu'il considérait comme miraculeux. Un essaim mis dans une ruche en panier, le jour de la Fête-Dieu, avait disposé ses rayons en forme de Saint-Sacrement. Cette croyance existe dans toute la Wallonie.

A St-Nicolas (lez-Liège), on prétend que si les jeunes abeilles sont chassées de la ruche par les vieilles (essaimage mal compris), le jour du Saint-Sacrement et, si on n'a pas eu soin de préparer une ruche, qu'elles iront former un gâteau sur un arbre⁽²⁾.

En France, dans le Barrois⁽³⁾, St-Pierre, protecteur des pêcheurs, est aussi le patron des mouches à miel. Chez nous, c'est St-Valentin. Il est bon de l'implorer pour elles. Il leur conservera la santé et leur prodiguera le nectar. En Bretagne, on apporte dans les chapelles et sur les autels dédiés à St-Pierre, de la cire jaune en présent. Dans la Côte-d'Or, la Chandeleur est considérée comme le jour de la fête des abeilles. L'apiculteur n'aurait garde, non plus de laisser passer certaines dates liturgiques sans s'approcher de son rucher.

En Wallonie, de petites croix de cire bénite, disposées sur les ruches à la Purification, en éloigneront la foudre, ou apportées le Vendredi-saint, auront pour résultat de rendre les ouvrières

⁽¹⁾ Communiqué par M. O. COLSON.

⁽²⁾ Communiqué par M. O. COLSON.

⁽³⁾ BOYÉ, *loc. cit.*

actives et fidèles. Une branche de buis, placée le Dimanche des Rameaux, une minuscule couronne fleurie, à la Fête-Dieu, tressée avec des fleurs foulées par le cortège religieux (procession) préserveront les mouches des accidents et des sortilèges. Le son des cloches est efficace pour fixer l'essaim vagabond : et c'est fait constaté qu'à la Noël, pendant la messe de minuit, les abeilles se réveillant soudain de leur long sommeil, accompagnent d'un bruissement harmonieux les chants sacrés.

* * *

Le miel était autrefois d'une utilité toute exceptionnelle. Au moyen âge, il remplaçait le sucre de canne et celui de betterave. Avant le xvi^e siècle, le prix moyen du sucre était d'environ 6 francs le kilogr. Il entrait d'une manière courante dans la préparation des médicaments. Sous Henri IV, le sucre ne se vend qu'à l'once. C'est tout au plus une vraie friandise pour les femmes et les enfants. Les apothicaires eux-mêmes n'en possèdent pas toujours.

Le rayon de miel se nomme chez nos Wallons liégeois : *on tortai d' lâme*, « un tourteau de larme ». En France il se nomme suivant les lieux : *couteau, bressé, bratche, broutché, bugnon, bresche, bresque, paingnot, pagnot, bresco, bresque*, etc.

La capote de miel était la petite calotte dont on recouvrait la ruche percée par le haut. Sa contenance est égale au quart ou au tiers de la ruche ; son contenu est le meilleur de la ruche, il reste pur, blanc, fin, clair, parfumé ; il est très supérieur au reste du miel de la ruche.

En 1777, LIEUTAUD, docteur, régent de la faculté de médecine de Paris, premier médecin du Roi, regardait le miel blanc et surtout le miel de Narbonne comme un excellent médicament adoucissant et détersif. Il entre dans la composition de l'oxymel, du miel rosat, du miel mercurial et sert à la préparation du *mi* des Wallons, de la *mirlique* en Franche-Comté, de l'hydromel des Gaulois.

DE MONFORT dit que les anciens « avaient le *mulsum* en grande estime, pour le bien qu'il apporte à la santé, qui se fait de cinq pots de vin rouge où on mêle un pot de miel pur, qu'on expose au soleil dans un abri, durant les jours caniculaires : où il se perfectionne en l'espace de quarante jours en pays chaud : les vertus du miel rendent ce breuvage utile au corps humain qui en reçoit les avantages exprimés en la qualité du miel. Ceux de la Gaule-

Belgique font un hydromel fort sain, composé de miel et d'eau, qui doit être cuit cinq ou six heures et conservé un an ou environ avant qu'il se puisse boire ; autrement il fait enfler et poise en l'estomach. La preuve suffisante de la force est lorsque la lessive crue porte un œuf en coque. »

Dans le pays de Liège, dans le Condroz, dans le Pays de Herve et dans des localités du Luxembourg, notamment aux environs de Houffalize, les femmes-mères vont demander du miel en l'honneur de la Vierge : *On pôk del lâme à l'honneur di Diu et d' la Vièrge*. On l'emploie à enduire le têtou de la mère. De cette façon, les jeunes enfants refusent le sein (1).

Au moyen âge, la cire n'est pas moins précieuse que le miel. Elle est employée dans divers métiers et journellement en médecine et en chirurgie. Elle entre dans la préparation des onguents et des emplâtres ; elle est la base des cérats et intervient dans la composition de nombreux remèdes populaires. Avec la cire, on modèle des effigies funéraires placées sur le cercueil des princes ou des figures destinées aux envoûtements. La céroplastie est ainsi souvent un art macabre ou sinistre lorsqu'elle est entre les mains des Nostradamus. Le luminaire exige des quantités considérables de cire. En raison de son prix élevé, le cierge demeurait néanmoins un éclairage de luxe, réservé pour l'autel et pour les demeures seigneuriales. Le paysan consomme volontiers du miel mais il ne consomme pas la cire dont il est producteur. Les torchettes de résine, l'huile de chènevis ou de navette, plus tard les chandelles lui suffisent. Pareillement, les classes aisées ne connaissent guère que le suif, qui, au xvii^e siècle, est loin d'avoir disparu des palais. Ce n'est même qu'aux jours de gala qu'un médiocre châtelain risquerait les bougies de cire (2).

A la fin du xv^e siècle, une *qwâte*, « une quarte » (5 kgs) de miel se vendait 5 sols et un siècle plus tard, la pinte (1^l,21) s'achète en moyenne 6 gros soit fr. 0,95, valeur intrinsèque : fr. 2,40 d'aujourd'hui.

La livre de cire oscillait de fr. 1,60 à fr. 2,10 dans le dernier quart du xvii^e siècle, soit fr. 4 à fr. 5,25 d'aujourd'hui.

Alors les foires au miel et à la cire de Cologne et de Francfort-S/M. étaient célèbres.

(1) HAROU, O. COLSON et observations personnelles.

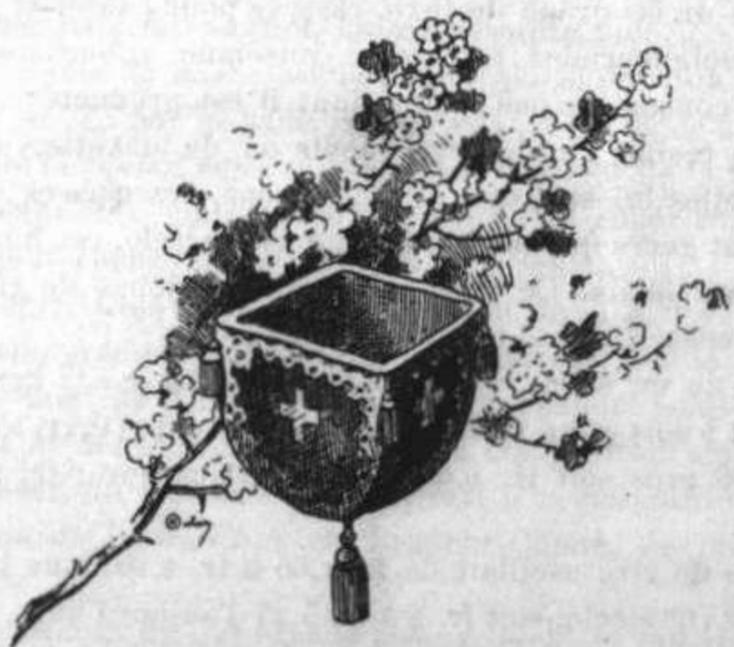
(2) HENRI-RENÉ DALLEMAGNE : *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIX^e siècle*. Paris 1891.

Il n'est donc pas étonnant qu'on attachait alors tant d'importance à l'élevage des abeilles. Aujourd'hui ces produits sont tombés dans l'oubli : le miel n'est plus qu'un dessert, la cire n'est plus que le luminaire du grand autel de nos églises.

Mais de cette seule utilisation, la cire a longtemps conservé une importance dont on trouve des preuves dans nos campagnes.

A Strée et à Vierset-Barse, on collait derrière les portes des maisons, de petites croix de cire de 5 centimètres sur 3 1/2, provenant du cierge béni le jour de la Chandeleur ⁽¹⁾. Dans certains villages du Condroz, on fait, le même jour, bénir des rats-de caves (*compèchas*) et on en cloue à l'intérieur de la porte d'entrée de la maison ou de l'étable, des morceaux disposés en croix avec les quatre pointes tournées en spirale dans un même sens. C'est là une disposition remarquable, et très rare, croyons-nous, dans nos contrées occidentales ⁽²⁾. Ces talismans écartent les sorcières et empêchent les maléfices.

E. VANHAY.



⁽¹⁾ Recueilli personnellement.

⁽²⁾ Communiqué par M. O. COLSON.



PAGES DE CHEZ NOUS

Quelques Chansons

I.

Je sais un coin perdu parmi les fleurs écloses ;
Irons-nous quelque soir y moissonner des roses
Pour orner ces flots d'or où mon amour se fond ? —

Ces flots d'or parfumés, tes cheveux, ô ma reine ! —
Ce saule au pied duquel pleure ma cantilène,
Comme un sanglot d'airain berçant un lac profond.

Viens avec tes cheveux dénoués — ô bannière
Tu portes en tes plis ma chanson tout entière !
Je sais un coin perdu tout là bas, irons-nous ?

A l'heure où tout se meurt, à l'heure où tout s'éploie,
Pour garder plus vivace et plus longtemps encore,
La douceur des baisers que l'on cueille à genoux ?...

Je t'aime ! et veux ta chair : je t'aime ! et veux ta bouche,
Mais je veux la cueillir quand le soleil se couche,
Je la veux, cette fleur, à l'heure où tout se meurt.

Je sais un coin là-bas... Quand irons-nous ma mie ?
Je sais un coin perdu pour y bercer ma vie,
Avec tes longs cheveux de soleil sur mon cœur !...

II.

Descends au parc où dort ma muse énamourée,
Perdue en l'onde calme et triste de l'étang ;

Et cherche, en son miroir, lorsque le soir s'étend,
La place où ma tristesse en passant s'est mirée.

Tu cueilleras alors, en côtoyant la rive
Où les faibles roseaux se courbent en rêvant,
Quelques fleurs au hasard de tes doigts défaillants
Et tu les froisseras entre tes mains, captives.

Poursuivant ton chemin, grave et silencieuse,
Perdue ainsi qu'un songe en les voiles du soir,
Sur quelque banc lointain, où seul je vins m'asseoir
Pour y rêver de toi, tu t'assoiras rêveuse.

Et là, mélancolique en ta beauté pensive,
Tu les effeuilleras ces fleurs, naïvement,
Car, peut-être auras-tu deviné tristement
La place où s'effeuilla ma jeunesse hâtive.

III.

Tu chercheras, en vain, pour ta peine inconnue,
Ce que je cherche encor pour tuer mon ennui ;
Nous avons voulu vivre une trop longue nuit
Et nos baisers n'ont plus leur tendresse ingénue.

Nous marchons vers l'espoir d'une invisible aurore
Obsédés par l'écho de nos rêves meurtris,
Et, d'avoir fui ce qui semble heureux et sourit,
Verrons-nous ce qui peut nous enchanter encore ?

Mais, si ton rire est triste et si ton âme est pleine
De tout ce qui s'effeuille et se lamente en toi,
Va, ne crains rien, ma sœur, sois bonne et berce-moi
Dans l'ombre où j'ai connu la douceur de ma peine.

Garde, comme un secret, ton cœur et sa tristesse.
Je t'aime pour ton rêve et ses langueurs d'adieux.
Et, puisque j'ai l'automne éternel de tes yeux,
Peu m'importe l'ennui qui pleure en ta caresse.

IV.

Vous êtes passée en ma vie
Ainsi qu'un reflet d'or mouvant,
Dont la douceur put un moment
Dissiper ma mélancolie.

Et dans ma chanson douloureuse,
Vous avez mis, comme un réveil
Ivre d'amour et de Soleil,
Votre jeunesse aventureuse.

J'ignore encor votre âme obscure,
Car je n'ai pas souffert par vous ;
Pourtant votre baiser fut doux,
Votre beauté fut grave et pure

Et vous souririez étonnée,
De savoir qu'au fond de vos yeux
Un peu de mon rêve anxieux
A suivi votre destinée.

V.

Ah ! pouvoir m'en aller vers l'aube et son sourire !
M'en aller, au hasard, joyeux, tous les matins,
De l'or dans les cheveux et des fleurs plein les mains,
Vibrer à l'unisson du ciel et de ma lyre !

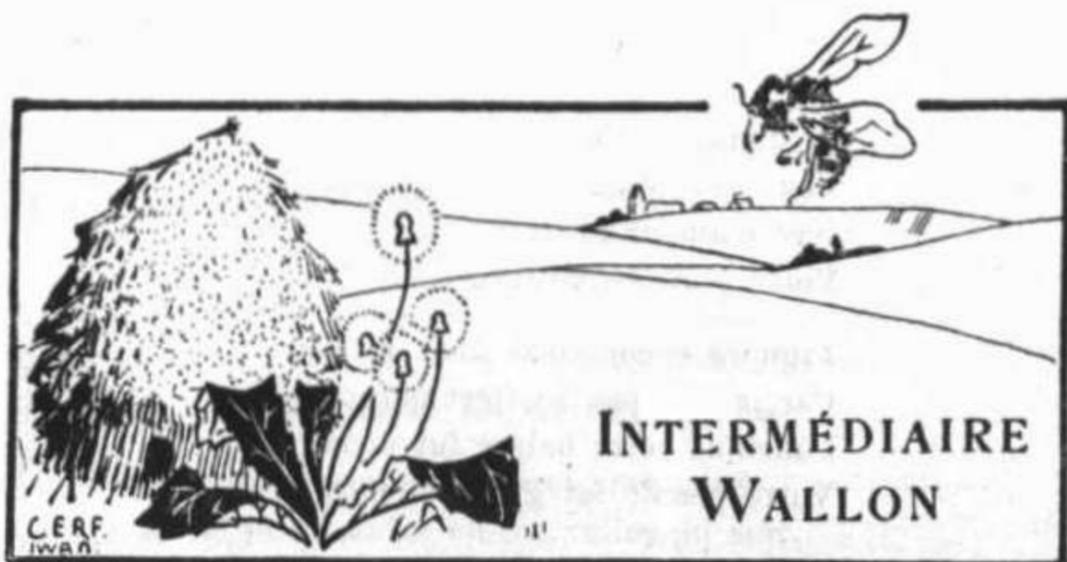
Choisir, en souriant, des amours qui demeurent,
Des yeux dont la clarté caresse et ne ment pas,
Et ne plus voir passer, hélas ! à chaque pas,
Un peu de ma jeunesse éparse au fil des heures.

Cueillir parmi les fleurs que le soleil colore
Celles dont le parfum persiste infiniment,
Sentir au fond de moi chanter un cœur d'enfant
Dans l'éclat radieux d'une immortelle aurore !

M'attarder à jamais dans la lumière blonde,
Fort de ma confiance et grand par mon orgueil,
Et brûler les lambeaux de mon voile de deuil
Au souffle incandescent qui fait agir le monde !

M'en aller, m'en aller, bercer mon âme errante
Par les matins d'avril lourds de frissons ardents,
Jouer enfin d'aimer et mordre à pleines dents
Aux fruits d'or d'une vie active et frémissante !!

CLAUDE GENVAL.



Questions.

Artistes sculpteurs wallons en Wurtemberg. — Possède-t-on des renseignements biographiques sur un sculpteur ou statuaire du nom de LEJEUNE, d'origine wallonne, ayant travaillé à Ludwigsburg (Wurtemberg) durant la dernière moitié du dix-huitième siècle ?

De même que sur un sculpteur du nom de CUVILLER ou CUVILLÉ, de Soignies, dont il existe des œuvres au Palais de Ludwigsburg ?

ALBIN BODY.

Sainte Poyète. — Quel est le nom exact de « sainte Poëte », invoquée pour les poules à la chapelle de la Gleixhe près Horion-Hozémont ? Le nom « Poëtte » est inscrit sur le socle de la statue ; et, parmi les ex-votos attachés aux barreaux de la grille, et destinés aux nombreux saints qui sont représentés dans cette chapelle, on voit des plumes de poules et d'autres volatiles domestiques. En wallon *poëtte* ou plutôt *poète* signifie « poulette », petite poule, et c'est un nom d'amitié qu'une mère donnera à sa fillette, un amant à sa fiancée. Il est clair que ce nom attribué à la sainte n'est pas un diminutif, et qu'il vient du culte qu'on lui rend, des invocations qu'on lui adresse en faveur des coqs et poules, des oies et pigeons, bref des oiseaux de la basse-cour. C'est le culte qui a dicté ce nom populaire, comme il arrive souvent, et celui-ci est vraiment familier et amical. — Mais quel est le nom véritable et officiel de cette sainte ?

O. C.

La musique de la Marseillaise serait-elle de Grétry ? — Les Liégeois s'occupent en ce moment de réunir les objets ayant appartenu à Grétry ⁽¹⁾, comme à lui restituer, dans l'histoire de la musique,

⁽¹⁾ [Sur le Musée Grétry, à Liège, voy. *Wallonia* t. XII, p. 28, article reproduit par *le Ménestrel* à la même époque (janvier 1904)]

la place prépondérante qu'il occupa ⁽¹⁾. A ce sujet, *la Meuse* du 27 mai, n° du matin, signale « aux chercheurs et aux musicographes cet écho d'un journal parisien » qu'elle ne cite pas :

Rouget de Lisle, qui a sa statue à Choisy-le-Roi et qui va peut-être en avoir une autre à Strasbourg, n'est pas encore pour tout le monde l'auteur de la « Marseillaise », dont la paternité ne cesse de lui être contestée.

On trouve pourtant, dans la correspondance de Grétry, de quoi justifier la gloire de Rouget de Lisle. Il paraît là, en effet, que notre hymne est bel et bien extrait d'un opéra-comique en trois actes, de Rouget de Lisle, « musique de Grétry », intitulé : « Les Deux Couvents ». Celui-ci écrivait, en effet, à celui-là :

« Cet ouvrage restera et sera joué souvent, ce qui fera plaisir aux Marseillais du parterre. Vos couplets des Marseillais : « Allons enfants de la patrie ! » sont chantés dans tous les coins de Paris ; l'air est très bien saisi par tout le monde, parce qu'on l'entend chanter tous les jours par de bons chanteurs. »

Il semble bien qu'après cela, il ne reste plus qu'à s'incliner ; mais les entêtés... »

Grétry serait donc l'auteur de la musique de ce hymne célèbre.

Qu'en pensent nos lecteurs ?

CISETTE

Réponses.

Favral près de Liège. (Ci-dessus, p. 193). — Je cherche vainement *Favral* dans notre Basse-Hesbaye. N'aurait-on pas, par suite d'une écriture défectueuse peut-être, relevé « Favral » au lieu de « Fumal », qui, en somme, vu de Paris, est assez près de Liège ? L'erreur, quand on rapproche les deux noms, apparaît très possible.

FR. OLYFF.

✻ ✻ Je ne vois dans cette forme qu'une mauvaise lecture de « Fumal » : l'*n* aura été lu *a*, et le *m* sera devenu *vr*.

N. LEQUARRÉ.

Papiers aux coins brûlés (XVII, 63, 207). — Cet usage est parfaitement connu au pays de Charleroi. Entre amoureux, c'est un moyen peu aimable de signifier une rupture.

On retourne dans le même esprit à leur propriétaire les photographies,

⁽¹⁾ [C'est à M. CHARLES GHEUDE que revient l'honneur d'avoir provoqué dès 1904, le mouvement de salutaire propagande que M. LOUIS DUFRANE (ci-dessus t. XVII, 1909, p. 145) a pu nommer « la résurrection de Grétry ». Grâce à lui, la musique de Grétry a reparu dans les concerts populaires et au théâtre, et, pour tout dire il est revenu à la mode. Il n'en a pas fallu davantage pour donner occasion d'organiser à Liège diverses manifestations en commémoration du vieux Maître. Pour étayer ces « initiatives », on requit et obtint aisément le patronage des plus éminents musicologues et de personnalités diverses. On n'oublia dans ce florilège que l'initiateur du mouvement, M. CHARLES GHEUDE lui-même. Nos lecteurs fidèles pourront relire sa conférence ci-dessus t. XIV, p. 109, dans un n° consacré à Grétry, publié précisément en conclusion de la brillante campagne de notre collaborateur. — N. D. L. R.]

soigneusement tailladées à coups de ciseaux ou percées au moyen d'aiguilles. C'est surtout sur les yeux que le dépit amoureux s'acharne...

AR. CARLIER.

Cent moins un. (XVII ; XVIII, 99). — La même croyance existe au pays de Charleroi : il n'est pas permis de posséder plus de 99 maisons.

AR. CARLIER.

L'aviation et les Wallons (XVII ; XVIII). — Je trouve au *Moniteur belge* du 1^{er} avril la mention de M. A. Coulhon, de Florennes breveté pour perfectionnements à une machine à voler, brevet daté du 26 novembre 1910.

AR. CARLIER

✚ ✚ Un aviateur hennuyer, M. Deplancq, a trouvé un dispositif permettant à l'aviateur dont l'appareil tombe de s'en séparer immédiatement et de descendre isolément en parachute.

Ce dispositif automatique provoque le décalage du parachute, aussitôt que l'aéroplane s'incline dangereusement, même s'il n'est qu'à faible hauteur ou à l'atterrissage.

Dans ce dernier cas, en effet, le dispositif amortira la chute de l'aviateur, qui sera enlevé de l'aéroplane et qui sera rejeté plus loin. Il évitera ainsi, au risque d'une chute peu violente, d'être écrasé sous son moteur ou les débris de son appareil.

LECTOR.

Un testament original ; N.-D. de Walcourt (ci-dessus p. 26). — Sous le titre « *Notre Dame à batailles*, notre collaborateur, M. JULES VANDEREUSE, dans *Le pays Noir*, de Charleroi, n° du 7 mai, publie cette note :

« M. Louis Darras vient de publier dans l'excellente revue *Wallonia*, un testament original qu'il a rencontré dans un registre aux transports de la haute cour de justice de Charleroi. Ce document est daté du 18 février 1701.

« La testatrice qui demande à être enterrée en l'église paroissiale de Charleroi, alors à la Ville-Haute, fonde des messes et lègue à son neveu 100 florins de rente dus par le couvent de Soleilmont, près de Gilly, à condition de payer ses dettes et les frais de voyages à faire lui-même ou à faire faire par des personnes dévotes, aux différents sanctuaires de saints ou saintes dont elle avait imploré l'aide et assistance pendant sa maladie.

« Dans la liste très longue — en tout 24 — de ces lieux de pèlerinage, je relève : « Notre-Dame de Walcourt, avec le tour à la Trinité ; Notre-Dame de Walcourt, le 25 mars. »

« S'il est vrai que cette dernière date ne représente actuellement à Walcourt aucune solennité, il n'en fut pas toujours ainsi.

« Jadis, le 25 mars, les mineurs de Fraire, Morialmé, Oret, Yves, etc., se rendaient à Walcourt. Après avoir assisté aux offices le matin, ils faisaient leurs achats dans la localité, puis se rendaient dans les nombreux cafés où ils vidaient force verres. Ils finissaient toujours par se battre.

« C'est à cette circonstance qu'est dû le nom de *Notre-Dame à batailles* donné un jour par l'un des doyens de Walcourt, à la cérémonie du 25 mars, nom sous lequel elle était connue.

« Les fidèles faisaient-ils le « grand tour » à cette occasion ? On n'a pu me renseigner à ce sujet. Mais ce qui est certain, c'est que la Vierge ne sortait pas.

« Cette coutume a disparu depuis environ 55 ans. »

Les Femmes wallonnes : ce qu'on en a dit (XVIII ; XIX, 35, 194). — Sous ce titre : *Femmes belges*, FRANCIS NAUTET a publié dans un supplément du *Figaro*, vers 1893, une très agréable esquisse des femmes de notre pays, de la Wallonne et de la Flamande, dont il note les traits individuels et les différenciations si profondes. Voici comment il s'exprime sur le compte de la Liégeoise :

« C'est à Liège que la lointaine parenté entre les deux peuples, français et wallon, ressort le mieux. Si à Paris même, la soubrette a disparu pour faire place à la bonne stylée à la façon anglaise, et si la courtisane s'est substituée à la grisette, Liège vous fournira encore des Lisettes et des Musettes, qui ont, d'ailleurs, leur Béranger et leur Murger écrivant en vieux dialectes romans d'aimables vers tendres et des choses légères d'une expression et d'un tour tout gaulois. Par les beaux soirs d'été, le dimanche, les guinguettes des rives de la banlieue, qui mirent leurs feux dans les eaux du fleuve, sont autant de tableaux vivants des œuvres de Paul de Kock. Le caractère Mil huit cent trenteux n'a pas été sensiblement altéré ; la galanterie n'y est pas tarifée, et les amours, pour être volages, sont du plus absolu désintéressement.

« Elle est charmante, la grisette liégeoise, avec son nez retroussé et ses yeux vifs. Elle va et vient dans les rues, remuante et riieuse, et prenant souvent vis-à-vis des hommes l'offensive avec un mot railleur. Sa pétulance native a vraisemblablement la même cause que la pétulance des Françaises. Le vin, la petite piquette un peu sûre des coteaux du Petit-Bourgogne, a mis comme du vif-argent dans les veines de ces filles délurées, rarement belles, mais toujours piquantes et gracieuses.

« Leurs facultés d'intelligence sont ouvertes et superficielles. La Wallonne bien autochtone, qui n'a pas parmi ses ascendants quelque Allemand — ils sont très fréquents dans ces parages limitrophes de la Westphalie — a pour caractère principal la persistance du sentiment de la juvénilité et une certaine tendance garçonnière. On ne vieillit moralement pas dans cette contrée riante où les femmes, vivantes et décidées, ont des dispositions naturelles à porter la culotte.

« Le type le plus populaire de la femme liégeoise est la *botresse*, c'est-à-dire la verdurière, la pourvoyeuse des marchés publics. Chaque matin, elle dévale des montagnes ou des plateaux voisins, portant en équilibre sur la tête, sans le secours de la main, les paniers contenant les pommes savoureuses des prairies haut juchées et d'exquises denrées de laitage : crèmes, fromages et beurre dont on ne trouve l'équivalent qu'en

Normandie. Il faut les voir déambuler, le poing sur la hanche et l'allure masculine ; elles sont l'expression la plus fortement marquée de la race, sans constituer une exception. Je n'irai pas jusqu'à dire que chez la Wallonne, en général très bien éduquée à la française, on retrouvera la *botresse*, mais c'est chez la jeune fille et la jeune femme du monde, peu timides de nature et volontiers moqueuses, la même allure franche et ouverte.

« En somme, femme plus spirituelle que poétique, plus amoureuse que passionnée, la Wallonne diffère totalement de la Flamande. »

P. c. c. CISETTE.

Sur le nombre Quarante. — L'opinion que j'émettais dans *Wallonia* t. XVIII (1910) p. 241, au sujet de la « valeur folklorique » du Nombre Quarante trouve une nouvelle confirmation dans un curieux article sur *le Rite rituel* que vient de publier M. SALOMON REINACH (cf. *Revue de l'Université libre de Bruxelles*, 1910-11, n° 8, p. 590-591) :

« Suivant Aristote, dit-il, l'enfant ne vit à l'état de veille que le 40^e jour après sa naissance.

« La longue épreuve subie par la mère comprenait 7 de ces périodes de 40 jours, soit 280 jours, soit 9 mois de 30 jours, plus 10 jours.

« Après la première, l'enfant vit ; il vient au monde après la septième ; il rit après la huitième.

« La loi commune de notre espèce c'est que l'enfant vagit et pleure en venant au monde et que le sens de la joie ne se manifeste en lui qu'au quarantième jour. »

LOUIS DARRAS.



L'Inauguration du monument Paul Verlaine, au Jardin du Luxembourg.

Sur une haute stèle de pierre blanche, où tourne la ronde harmonieuse des trois muses : la mystique, la naïve, la païenne, M. de Niederhausern-Rodo a sculpté un Paul Verlaine au crâne bossué, un Paul Verlaine très ressemblant ; et, le 28 mai dernier, par un beau dimanche plein de soleil et de rires clairs — tandis qu'ailleurs les aviateurs s'envolaient vers Rome — on a inauguré ce monument dans le Jardin du Luxembourg, avec le concours de gens officiels. Le Ministre de l'Instruction publique, M. STEEG, n'était pas là, mais il avait écrit une lettre, où il affirmait : « J'aurais aimé dire toute mon admiration pour le poète dont l'œuvre, vraiment unique de grâce un peu subtile, exprime, avec une vérité si profonde et si touchante, tous les élans, tous les espoirs, tous les regrets d'une âme, d'une pauvre âme, éprise de noblesse et de beauté, mais faible à la tentation et indulgente aux fautes, même aux siennes. » Il y avait d'ailleurs M. ANTHONIN DUBOST, président du Sénat, et MM. LÉON BOURGEOIS et COUYBA, sénateurs, CAMILLE PELLETAN et BARTHOU, anciens ministres. Si le bon Verlaine — qui avait tant de respect pour les autorités qu'il est allé au palais Mazarin, un jour, poser sa candidature à l'un des quarante fauteuils, — si le bon Verlaine avait pu voir cette cérémonie, il en aurait été bien heureux.

Si nous en parlons dans *Wallonia*, c'est que Verlaine avait du sang wallon dans les veines. Son père naquit à Bertrix et il opta pour la France. Mais une tante du poète se maria à Paliseul et y habita toute sa vie. C'est chez cette M^{me} Evrard que Paul venait

passer ses vacances de collégien, comme il le raconta plus tard, dans les dernières années de sa vie, alors qu'une certaine notoriété lui était venue et que des revues et l'éditeur Vanier lui payaient de temps en temps quelques sous pour des pages d'autobiographie. Beaucoup de ces pages parlent de la Belgique, et particulièrement de la Wallonie. Il aimait notre pays, Verlaine, et il écrivit même un jour qu'il aimait le « langage belge ». M. LOUIS PIÉRARD le rappelle dans le *Figaro* du 3 juin et il cite cette curieuse page écrite par le poète à son dernier voyage en Belgique, en 1892 : « Je retrouve, après quelque dix-sept ans, le belge, je veux dire le langage belge, étrange français, trop, beaucoup trop moqué chez nous seuls, Parisiens, parmi les Français, notons le fait en passant. D'où, philologues, expliquez-nous un peu d'où viennent, par exemple, ces bizarres ellipses, *viens-tu avec* ; ces explétifs, *pour une fois, sais-tu* ? Ces sautes de personnes et de verbes, *tournez-vous un peu, mon capitaine, que je te brosse dans le dos*, d'où encore, tant d'*et cætera*, de locutions dont je suis loin de rire, car de même qu'à mes yeux la Belgique n'est qu'un groupe de départements pris à nous par un tragique traité peut-être indispensable à l'équilibre européen — Quel équilibre, hein ? dès ce 1870 de malheur, et depuis ! — de même toujours à mes yeux qui, je crois, ont parfaitement raison ici, le belge ne serait-il pas bonnement un Français de terroir non sans ses saveurs particulières et ses tours, très souvent pour ne pas dire plus, gentiment naïfs ou joliment narquois ? »

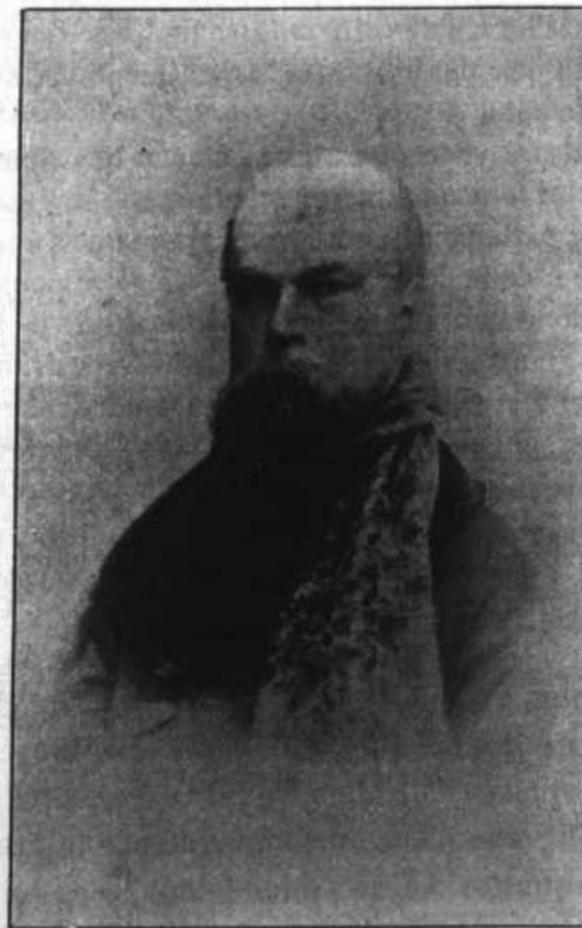
Son origine, et les sentiments de sympathie qu'il manifestait à la Belgique, voilà donc, en dehors de notre admiration pour son génie littéraire, deux bons motifs pour que nous nous attachions particulièrement, nous Wallons, à Paul Verlaine. C'est ce qu'il eût été dommage de ne pas faire remarquer lors de l'inauguration de son monument au Luxembourg. Les *Amitiés françaises* l'ont compris et M. ALBERT MOCKEL fut prié de prendre la parole en leur nom. Voici le beau discours qu'il prononça. *Wallonia* a la bonne fortune de pouvoir publier *in extenso*, cette page inédite :

Aux marches extrêmes du Nord, les Wallons qui se groupent sous l'invocation des « Amitiés françaises » s'efforcent de maintenir et de propager l'idéal celto-latin : entourés par les masses germaniques, ils sont les soldats du langage français qui est leur parler naturel ; ils sont les défenseurs d'une culture admirable dont le germe de vie est ici même.

J'apporte au pied de ce buste leur pieux et fervent hommage, et je salue en leur nom un grand poète : toi, Paul Verlaine, en qui nous voyons

le symbole de notre union intellectuelle et de notre fraternelle parenté avec la France.

Si restreint que soit le territoire belge il contient deux peuples très distincts. Votre attention, messieurs, est plus directement sollicitée par la Belgique flamande, celle de Rubens et d'Emile Verhaeren, parce que la Flandre se différencie plus nettement de vous, — parce qu'en ses qualités et ses défauts elle vous apparaît étrangère. Mais il est une autre Belgique dont les artistes se sont, pour ainsi dire, confondus parmi les vôtres ; c'est la patrie de Josquin Desprez, de Gossec, de Grétry et du prince de Ligne, celle de César Franck, de Félicien Rops et de Constantin Meunier. C'est la WALLONIE, d'où la famille de Paul Verlaine était originaire, — la Wallonie où le nom de Verlaine est encore celui d'un village.



Comme votre Normandie elle a gardé son caractère propre ; mais son langage est le vôtre, et son sang est pareil à votre sang. Je l'atteste ici avec plus de force en pensant à Paul Verlaine, car il était de ce sang là. [Et Verlaine lui-même le voulut un jour affirmer. Spontanément, en un geste simple et charmant, il se fit le collaborateur d'une modeste revue qui se publiait à Liège et qui s'appelait *la Wallonie*.]

Né en France, d'un père Wallon, Verlaine est le plus français des écrivains. Pour nous il fut le poète révélateur entre tous, car à travers les grâces de son art exquis, la Wallonie reconnaissait en lui sa propre sensibilité. Elle découvrait avec émotion cette poésie intime et profonde ; elle

saluait, en son ravissement, une beauté nouvelle qu'elle avait toujours espérée...

Je le dis encore, Verlaine est français, bien français. C'est à ce titre aussi que nous l'aimons, et certes la Wallonie ne prétend point le revendiquer à votre détriment. Détourner de la France un rayon de sa gloire immortelle, ce serait injustice et folie. Mais si cette poésie est vôtre, et si nous la sentons nôtre aussi, n'est-ce pas qu'une même palpitation émeut votre âme comme notre âme, et que toute parole française trouve en Wallonie un écho ?

Telle est la signification de ma présence à cette place. L'un des fils de la Wallonie s'incline aujourd'hui devant le front de Paul Verlaine qui fut, entre elle et la France, un vivant trait d'union. Que ce marbre soit donc un signe de ralliement pour nos esprits fraternels ; qu'il soit aussi pour nous, les Wallons, l'image de cette culture française qui va, toujours plus avant, conquérir au delà des frontières l'assentiment des intelligences et le frémissement des cœurs.

[Cette noble culture rencontre en ce moment des ennemis. Tout près de nous, certains lui font une guerre acharnée...

Messieurs, je ne parle point politique. Mais si jamais une nation voisine pouvait oublier ce qu'elle doit à vos lettres et à votre pensée, la Wallonie du moins n'abandonnerait pas le génie rayonnant de la France. Quand même et toujours, nous serions fidèles au parler français, qui est le nôtre ; nous serions fidèles à la culture française que voudrait écraser la poussée germanique, — et rien ne nous coûterait pour les sauvegarder parmi nous.] (1)

D'autres discours avaient été prononcés par MM. EDMOND LEPelletier, COUYBA, CHARLES MORICE et S.-CH. LECOMTE. Prononcé au nom d'amis étrangers, celui de M. ALBERT MOCKEL produisit une plus grande sensation. Nous ne le disons pas par une sorte de chauvinisme qui serait d'ailleurs tout à fait déplacé. Mais à quatre reprises, M. MOCKEL fut interrompu par les bravos et lorsqu'il revint à sa place, accompagné par le bruit des applaudissements, cinquante mains se tendaient vers lui. Le soir, au banquet qui clôtura la fête, le président porta un toast à la Wallonie. Et ce sont des choses bien réconfortantes.

Les journaux, les magazines, les revues ont publié, à propos de

(1) « Les phrases entre crochets ont été réservées. Au dernier moment, il me parut que la première n'offrait guère d'intérêt pour les Parisiens, et que les dernières, où il est fait allusion à un antagonisme entre Belges, ne devraient pas être prononcées sans nécessité dans un pays qui nous est politiquement étranger. Je pense qu'au contraire elles sont à leur place dans une revue wallonne, comme elles s'offrirent naturellement à l'esprit du Wallon que je suis. » — Note de M. ALBERT MOCKEL.

la « Journée Verlaine », comme on l'a appelée, des quantités d'anecdotes sur *poor Lelian*, anecdotes d'ailleurs connues pour la plupart. Il en est notamment de nombreuses qui se rapportent aux tournées de conférences faites en Belgique par le poète. Dans l'article du *Figaro* que j'ai déjà cité, M. LOUIS PIÉRARD en rapporte plusieurs. En voici une qui n'a pas été rappelée et qui est peu connue.

A Bruxelles, Verlaine fut un jour convié à parler devant le « Jeune Barreau ». Ces conférences se donnent, comme on le sait, dans les salles mêmes du Palais : on prend l'un des locaux libres. Par une coïncidence curieuse, le poète de *Parallèlement* fut écouté respectueusement par les « chers maîtres » dans le prétoire où, quinze ans plus tôt, il avait été jugé et condamné pour son aventure de la Porte de Hal... Il s'en était seul aperçu, naturellement, et il raconte que ce rappel lui donnait des distractions dans sa lecture. Il trouvait là un juste retour...

Il vint aussi à Liège. Et des Liégeois se souviennent de cette soirée mémorable où le poète, ivre, avait dû être amené en voiture à l'Emulation, par les organisateurs de la conférence.

Cette funeste passion de l'alcool fut une des disgrâces de Verlaine. Mais si elle nuisit à sa situation matérielle, elle n'a pas eu d'effet sur son œuvre. Paul Verlaine est un grand poète, et bien peu de ceux qui voisinent à présent avec lui, dans ce Luxembourg peuplé de statues, lui sont comparables. Il méritait la place qu'il occupe, place délicieuse parmi les grands arbres qui chanteront à ses oreilles de pierre la chanson qu'il aimait :

« ... la chanson bien douce
Qui ne pleure que pour vous plaire... »

O. THIRY.

La défense wallonne.

Au jour la journée. — Vingt-six fonctionnaires techniques viennent d'être appelés, sans examen, à la direction des ateliers de l'Etat. Vingt et un sont flamands (treize de l'université de Gand et huit de l'Université de Louvain) ; cinq sont Wallons (trois de Liège, un de l'école de Bruxelles et un de l'école de Mons). Les Flamands sont d'ailleurs attachés aussi bien aux ateliers de Wallonie qu'à ceux de Flandre, ainsi qu'à la Direction parce que, dit-on, « ils connaissent le français, ce qui leur permet d'être compris des ouvriers wallons ».

Sans commentaires.

•• Du *Compte-rendu analytique*, (20 juin), cette question posée par M. Ozeray le 7 juin, et la réponse du Ministre :

Question. D'après un article du journal la *Meuse rose* en date du 16 mai 1911, il manque à l'effectif organique des compagnies de gendarmerie des provinces de Liège et de Luxembourg près de 100 hommes. Dans la province de Limbourg, au contraire, — qui appartient au même groupe, — il ne manque pas un seul homme. De plus, si l'on envisage l'ensemble du pays, l'effectif en éléments flamands ayant été dépassé de beaucoup, on a envoyé en Wallonie les excédents. Or, il se trouverait que ceux-ci ont fort souvent une connaissance très insuffisante du français. Cette circonstance aurait été signalée dans les rapports officiels par des officiers qui auraient indiqué l'impossibilité pour des gendarmes de cette condition de remplir leur service. Malgré cela, ces gendarmes seraient maintenus en Wallonie. Je désirerais savoir de M. le ministre de la guerre s'il en est bien ainsi ?

Réponse : Le manquement momentané dans les effectifs de la gendarmerie a été réparti entre les unités — le Limbourg compris — en tenant compte des nécessités du service. Dans les dernières années, les candidats wallons *admissibles* s'étant présentés en nombre insuffisant, un plus grand nombre de candidats flamands ont dû être incorporés. Au surplus, lorsque des gendarmes flamands sont signalés comme éprouvant quelques difficultés à faire leur service en Wallonie, ils sont déplacés dès que les circonstances le permettent.

•• Un huissier de *Liège* est chargé par le Parquet de citer un automobiliste *liégeois* devant une justice de paix du Limbourg ; il le cite... en français, cela va de soi.

Le juge limbourgeois annule la procédure, parce que les citations n'ont pas été faites en *flamand*, et condamne l'huissier à payer le coût des exploits.

Le condamné a interjeté appel.

Il vient d'être cité... en flamand, lui Liégeois, à comparaître devant le tribunal correctionnel.

L'automobiliste échappera sans doute grâce à la prescription — pour avoir été cité dans une langue qu'il comprenait et qui est celle de son domicile.

L'huissier coupable d'avoir fait à Liège un exploit en *français*, est condamné.

Je ne qualifierai pas ce juge : tout qualificatif est superflu. Fauteur de révolution ? Peut-être.

•• Roclenge, Bassenge, Wonck, Eben-Eymael, communes *waltonnes*, ressortissent du tribunal de Tongres.

« Très souvent, nous a dit un éminent magistrat, le tribunal ne comprend pas les gens de ces localités. et nous n'avons pas d'interprète ».

•• Un lecteur écrit au journal *Le Soir* :

« Dans la commune de Jette, suburbaine de Bruxelles, les imprimés *Pro Justicia* sont rédigés *exclusivement* en flamand, sans aucune tra-

duction française. » Or parmi les avis mentionnés sur ces imprimés il s'en trouve un de la plus grande importance, savoir : « Que si l'intéressé n'a présenté aucune protestation ou explication dans les trois jours, il est censé reconnaître le bien fondé des faits mentionnés sur le » *Pro Justicia*. »

•• A Frasnes, localité de 700 habitants, à 2 kilomètres de Couvin, cul-de-sac des Fagnes et marche de France, on peut voir affichée dans la modeste salle d'attente de la station la carte-indicatrice des chemins de fer belges avec mentions *flamandes*. On cherche en vain la même carte en français. Et il ne passe pas trois Flamands par an dans cette bourgade essentiellement wallonne.

Pression administrative. — « Je demande à la poste centrale de Gand un mandat-poste pour Liège, et l'employé me remet un mandat rédigé en flamand ! Très étonné je réclame une explication : la loi (?), me dit le préposé, exige que ces pièces soient rédigées en flamand.

Je proteste et l'employé avoue qu'il doit agir de la sorte en vertu d'un règlement administratif. *Pour obtenir des formules en français il faut en faire la demande expresse, même si l'on s'est servi de la langue française !* » (Cf. *Bull. ass. fl.*, 1911, p. 76).

•• Un lecteur écrit au journal *Le Soir* :

J'ai sous les yeux le recueil de *Chants patriotiques* formé, il y a un an ou deux, par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, et destiné aux élèves de nos écoles. Ces Chants, on s'en souvient, avaient été mis au concours, pour le texte poétique et pour la partie musicale. Ils sont au nombre de trente-six. Deux musiciens wallons seulement y figurent ; toutes les poésies pour ainsi dire sont flamandes, de poètes flamands. Partout, le texte et les mentions flamandes sont en tête, le français figure nettement en deuxième ligne. Les noms mêmes des deux compositeurs wallons sont précédés du « Muziek van... » obligatoire. Et dans les petits villages de Wallonie, (car c'est de l'un deux que je vous signale ceci) les enfants sont obligés d'acheter ce recueil *flamand* de *chants patriotiques flamands*.

•• Un correspondant de *La Gazette* lui écrit (6 juin) :

« Je suis revenu de Turin depuis hier, mais pas encore de mon étonnement. Voici.

« J'ai naturellement, là-bas, fait une visite à l'Exposition. Arrivé à la section belge, que vois-je ? Toutes les inscriptions placées sur la façade sont en flamand, pas une seule n'est rédigée en français.

« J'ajoute que notre devise nationale : « l'Union fait la force » a tout de même trouvé place, mais mauvaise place : elle est apposée sur les pignons du Palais belge, là où personne ne songera à la chercher. Mais « Eendracht maakt macht », elle, est à la place d'honneur.

« Faut-il en rire ? »

Nous ne savons, répond le journal. Toujours est-il qu'il fallait au moins s'y attendre !